

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES
ENTRE LE 24 mars 2023 au 16 juin 2023 inclus
en application de l'article L. 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

DÉCISION DU 17 MARS 2023

**Direction Performance administrative, juridique et financière – Service Gestion Locative
– Convention d'autorisation d'occupation du domaine public – Equipements sportifs 1,
Avenue Pierre de Coubertin – Preneur : Saint-Nazaire Tennis Club**

La Ville de Saint-Nazaire autorise Saint-Nazaire Tennis Club, 1 avenue Pierre de Coubertin - 44600 Saint-Nazaire à occuper des équipements sportifs (dont le détail figure en annexe de la convention jointe), situés sur le domaine public communal, à compter de la saison sportive 2022/2023, et ce pour au plus trois saisons sportives, soit jusqu'au 31 août 2025.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

DÉCISION DU 17 MARS 2023

**Direction des Affaires juridiques et Commande publique - Convention d'autorisation
d'occupation du domaine public - Locaux de la base nautique municipale de Villès-Martin
- 7 rue Ferdinand Buisson 44600 Saint-Nazaire - Preneur : SNOS CANOE KAYAK**

La Ville de Saint-Nazaire autorise l'association SNOS CANOE KAYAK, Route de Quelmer - Etang du Bois Joalland 44600 Saint-Nazaire à occuper des équipements sportifs (dont le détail figure en annexe de la convention jointe), situés sur le domaine public communal, pour une durée d'un an à compter de sa notification pour se terminer le 31 décembre 2025, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction sans que la durée ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

DÉCISION DU 17 MARS 2023

**Direction des Affaires juridiques et Commande publique - Convention d'autorisation
d'occupation du domaine public - Equipements sportifs - 7 rue Ferdinand Buisson -
Preneur : Association SNOS AVIRON.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise l'association SNOS AVIRON, Allée Jean Beauvilain 44600 Saint-Nazaire à occuper des équipements sportifs (dont le détail figure en annexe de la convention jointe), situés sur le domaine public communal, pour une durée d'un an à compter de sa notification pour se terminer le 31 décembre 2025, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction sans que la durée ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

DÉCISION DU 17 MARS 2023

Direction des Affaires juridiques et Commande publique - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Equipements sportifs - Preneur : Association ASCA 44

La Ville de Saint-Nazaire autorise l'association ASCA 44, 17 impasse la Pérouse 44600 Saint-Nazaire à occuper des équipements sportifs (dont le détail figure en annexe de la convention jointe), situés sur le domaine public communal, pour une durée d'un an à compter de sa notification pour se terminer le 31 décembre 2025, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction sans que la durée ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

DÉCISION DU 27 MARS 2023

Direction Performance administrative, juridique et financière - Service Gestion Locative - Avenant de transfert - Bail de location - 52 rue Ville Halluard - 44600 Saint-Nazaire - Preneur : [REDACTED] - Avenant n°1.

Le Bail de location conclu entre la SAS RENOU-MAINGUY et M [REDACTED] donnant location à compter du 29 octobre 2021, du bien sis 52 rue de la Ville Halluard 44600 Saint-Nazaire est transféré à la Ville de Saint-Nazaire.

La recette en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 75.

DÉCISION DU 27 MARS 2023

Direction Performance administrative, juridique et financière - Service Gestion Locative - Avenant de transfert - Convention d'occupation précaire - 16 rue de la Ville Halluard 44600 Saint-Nazaire - Preneur : [REDACTED] - Avenant n°1.

La convention d'occupation précaire et temporaire conclue entre la SAS RENOU-MAINGUY et [REDACTED] donnant location à compter du 03 janvier 2019 pour se terminer le 02 janvier 2020, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 12 ans, du bien sis 12 rue de la Ville Halluard 44600 Saint-Nazaire est transférée à la Ville de Saint-Nazaire.

La recette en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 75.

DÉCISION DU 27 MARS 2023

Direction Performance administrative, juridique et financière - Service Gestion locative - Autorisation d'Occupation Temporaire n°16.100.206 accordée par le Grand Port Maritime à la Ville de Saint-Nazaire (plages de Saint-Marc-sur-Mer, de la courance, Saint-Nazaire et Villès Martin) - Avenant n°13 - Preneur : Ville de Saint-Nazaire.

L'Autorisation d'Occupation Temporaire n°16.100.206 accordée par le Grand Port Maritime à la Ville de Saint-Nazaire (plages de Saint - Marc-sur-Mer, de la Courance, Saint - Nazaire et Villès-Martin) est modifiée par la mise à disposition de parcelles supplémentaires pour la saison balnéaire 2023 de 27 702 m².

Les autres dispositions de l'A.O.T. susvisée restent inchangées.

Les dépenses en résultant seront constatées au budget de la Ville, compte par nature 6132, fonction 020 (inscrit dans la nomenclature sous le numéro S 65.05 M – Services Portuaires, Maritimes ou Fluviaux).

DÉCISION DU 27 MARS 2023

Direction des Affaires Juridiques et de la commande publique - Service Gestion Locative - Avenant n°4 - Convention d'occupation temporaire - Maisons et garages sis 224 rue de Pornichet 44 600 Saint-Nazaire - Preneur : Secours & assistance médicale

La convention en date du 04 mars 2021 par laquelle la Ville de Saint-Nazaire a donné en location le local sis 224 rue de Pornichet 44600 Saint-Nazaire à l'association Secours & Assistance Médicale est modifiée par voie d'avenant n° 4 annexé à la décision municipale afin d'en modifier d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2023.

La recette en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 75.

DÉCISION DU 31 MARS 2023

DGPA - Direction Générale Performance Administrative - Création d'une régie recettes au service vie Associative

A compter du 1er avril 2023, une régie de recettes est instituée au service Vie Associative. Cette régie est domiciliée dans les locaux administratifs du service, Maison des Associations- 2 bis avenue Albert de Mun - Agora. La régie fonctionne durant toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'objet de la régie concerne la facturation des prestations suivantes :

- Recouvrement auprès des utilisateurs (associations, organismes privés ou particuliers) des montants des droits de location de l'ensemble des salles et locaux municipaux géré par le service (à caractère polyvalent ou de spectacle), et des prestations annexes rattachées à leur utilisation (locaux annexes petit matériel et accessoires - intervention de personnel supplémentaire - etc.) ainsi que des arrhes versées à ce titre.

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- virement
- numéraire
- chèques bancaires

Un compte de dépôt de fonds au trésor dédié à l'encaissement des recettes de la régie est ouvert dans les écritures de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nantes. Seront domiciliées sur ce compte l'ensemble des recettes de la régie, quel que soit le mode de règlement (virement, chèques et numéraires).

Un fond de caisse d'un montant de 45 € est mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10 000 €.

Le régisseur ou son mandataire suppléant est tenu de verser au Trésorier Principal de Saint-Nazaire Municipale le montant de son encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

Le régisseur ou son mandataire suppléant, verse auprès du Trésorier Principal de Saint-Nazaire Municipale à l'appui du versement la totalité des justificatifs de ses opérations de recettes tous les mois.

La perception des recettes sera assurée par les agents nommés par arrêté municipal pour assurer les fonctions de régisseur titulaire, de mandataire suppléant ou de mandataire.

DÉCISION DU 31 MARS 2023

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande publique - Modification du fonctionnement de la régie de recettes Régie Technique (STARE)

A compter du 1^{er} avril 2023, l'article 2 de la décision du 26 janvier 2018 est modifié de la façon suivante :

La régie encaisse les prestations liées à l'activité du service régie Technique (STARE) domiciliée dans les locaux administratifs, Boulevard de la Légion d'Honneur - Base sous-marine - 44600 Saint-Nazaire.

La régie fonctionne durant toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'objet de la régie concerne la facturation des prestations suivantes :

- Recouvrement auprès des utilisateurs (associations, organismes privés ou particuliers) des montants des droits de location de l'ensemble des salles et locaux municipaux géré par le service (à caractère polyvalent ou de spectacle), et des prestations annexes rattachées à leur utilisation (locaux annexes petit matériel et accessoires - intervention de personnel supplémentaire - etc.) ainsi que des arrhes versées à ce titre,

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- virement
- numéraire
- chèques bancaires

Un compte de dépôt de fonds au trésor dédié à l'encaissement des recettes de la régie est ouvert dans les écritures de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nantes. Seront domiciliées sur ce compte l'ensemble des recettes de la régie, quel que soit le mode de règlement (virement, chèques et numéraires).

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000 €.

Le régisseur ou son mandataire suppléant est tenu de verser au Trésorier Principal de Saint-Nazaire Municipale le montant de son encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

Le régisseur ou son mandataire suppléant, verse auprès du Trésorier Principal de Saint-Nazaire Municipale à l'appui du versement la totalité des justificatifs de ses opérations de recettes tous les mois.

La perception des recettes sera assurée par les agents nommés par arrêté municipal pour assurer les fonctions de régisseur titulaire, de mandataire suppléant ou de mandataire.

DÉCISION DU 07 AVRIL 2023

Direction Performance Administrative, Juridique et Financière - Service Gestion Locative - Convention d'occupation précaire - Garage n°3 - 39 rue Albert Thomas 44600 Saint-Nazaire - Preneur : [REDACTED] - Résiliation

Il est mis fin à compter du 31 avril 2023 à la convention susvisée du 05 octobre 2021 portant mise à disposition de [REDACTED] du garage sis 39 rue Albert Thomas, 44600 Saint-Nazaire.

DÉCISION DU 11 AVRIL 2023

Direction Performance Administrative, Juridique et Financière - Service Gestion Locative - Concession du droit de pêche dans les bassins dits de l'Etang de Marsain, des Québrais, de Guindreff, de la Belle Hautière, du Bois Joalland - Convention à conclure avec l'association "La Gaule Nazairienne" - Période 2023-2032

La Commune de Saint-Nazaire accorde une concession du droit de pêche dans les bassins dits de l'Etang, de Marsain, des Québrais, de Guindreff, de la Belle Hautière et du Bois Joalland à l'Association "La Gaule Nazairienne" prenant effet à la date notification de la convention, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction sans que la durée totale puisse excéder le 31 décembre 2032.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

La redevance due au titre de la présente concession par "La Gaule Nazairienne" est fixée annuellement à la somme de cent quatre-vingt-six euros et trente et un centimes (186,31 €). Elle sera actualisée le 1^{er} janvier 2024 et les années suivantes selon l'évolution des tarifs pratiqués par la Commune pour les locations de terrains à usage de jardin.

Les recettes seront constatées au budget de la Ville, chapitre 75.

DÉCISION DU 11 AVRIL 2023

Direction des Affaires juridiques et Commande publique - Service Assemblées, gestion locative - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Preneur : CFA de la Coiffure de Saint-Nazaire - Section Sport.

La Ville de Saint-Nazaire autorise l'association CFA de la coiffure de Saint-Nazaire – Section Sport-, 24 rue de l'île de France – 44600 Saint-Nazaire, représentée par Monsieur LETORT Régis à occuper des équipements sportifs (dont le détail figure en annexe de la convention

jointe), situés sur le domaine public communal, à compter de la date de notification, et ce pour au plus trois saisons sportives, soit jusqu'au 31 août 2025.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

DÉCISION DU 11 AVRIL 2023

Territoire Educatif et Créatif - Médiathèque - Vente de livre aux particuliers - Modificatif

Les documents désignés dans le tableau récapitulatif ci-joint sont désaffectés et seront vendus en l'état, aux conditions de prix et autres fixées par la délibération susvisée du 05 mai 2017.

L'état des inventaires de la Médiathèque sera mis à jour en conséquence.

La recette en résultant sera imputée au budget principal de la Ville, chapitre 70.

DÉCISION DU 12 AVRIL 2023

Cadre de vie - Don de 3 vélos à l'association Les Restos du Coeur située 13 rue du Plessis 44600 Saint-Nazaire

Trois (3) vélos issus du stock des objets trouvés de la Ville de Saint-Nazaire sont donnés à l'association Les Restaurants du Cœur située 13 rue du Plessis à Saint-Nazaire. La liste de ces vélos est jointe à cette décision.

DÉCISION DU 12 AVRIL 2023

Direction Vie Citoyenne et Associative -Cimetière Fontaine-Tuaut- Rétrocession d'une concession au profit de la commune (demande d'abandon de [REDACTED])

Cette décision annule et remplace la décision 2023.00055 du 21 mars 2023.

La Ville de Saint-Nazaire décide d'accepter la demande de rétrocession de concession formulée par [REDACTED] à compter du 24 Août 2021 et remboursera à l'intéressée la somme de 245.86€ (deux cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-six centimes) compte tenu de la durée d'usage écoulée de la concession soit vingt-deux mois.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 65.

DÉCISION DU 13 AVRIL 2023

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande publique - DGPA - Défense de la commune - Recours en annulation contre la délibération du 20/05/2022 par laquelle le conseil municipal de Saint-Nazaire a procédé à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal d'un terrain situé en bordure de la place de la Rampe à Saint-Nazaire - Désignation d'un avocat

Le cabinet MAUDET-CAMUS AVOCATS SARL INTERBARREAUX (NANTES/ LA ROCHE-SUR-YON) dont le siège social est situé, 4 rue Racine – 44000 NANTES ; C.P. 65, est autorisé à ester en justice au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire aux fins de défendre ses intérêts devant le Tribunal Administratif de Nantes dans l'affaire susvisée.

Le cabinet MAUDET-CAMUS AVOCATS SARL INTERBARREAUX (NANTES/ LA ROCHE-SUR-YON) dont le siège social est situé, 4 rue Racine – 44000 NANTES ; C.P. 65 - sera rémunéré selon les termes prévus par la convention d'honoraires jointe à la décision.

Les dépenses de représentation (avances sur honoraires, notes de frais, frais d'huissiers, honoraires, etc...) durant le procès seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6227, fonction 020, (inscrit dans la nomenclature sous le numéro S 75.03 – Services de représentation juridique).

DÉCISION DU 13 AVRIL 2023

Direction Générale Performance Administrative - Fonds vert - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoire - Axe 1 Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux - Rénovation du groupe scolaire Jules Simon à Saint-Nazaire -Autorisation de dépôt de dossier de demande de subvention.

La Ville de Saint-Nazaire sollicite auprès de l'Etat une subvention d'investissement de 942 400 € dans le cadre du Fonds vert, pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Simon à Saint-Nazaire, conformément à la fiche projet annexée.

Le plan de financement prévisionnel pour s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	HT			
Maîtrise œuvre externe	270 000 €	Fonds vert	942 400 €	40,00%
Etudes	72 000 €			
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments	2 014 000 €			
		Ville de Saint-Nazaire	1 413 600 €	60,00%
TOTAL HT	2 356 000 €	TOTAL	2 356 000 €	100,00%

DÉCISION DU 13 AVRIL 2023

Direction Générale Performance Administrative - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 - Construction d'un nouveau restaurant scolaire au groupe scolaire Jules Simon - Autorisation de dépôt de dossier de demande de subvention.

La Ville de Saint-Nazaire sollicite auprès de l'Etat une subvention d'investissement de 1 192 000 € dans le cadre de la DSIL 2023, pour la construction d'un nouveau restaurant au groupe scolaire Jules Simon, conformément à la fiche projet annexée.

Le plan de financement prévisionnel pour s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	HT			
Honoraires	315 000 €	DSIL 2023	1 192 000 €	40,00%
Terrassement VRD	332 000 €	Ville de Saint-Nazaire	1 788 000 €	60,00%
Clos couverts	1 245 000 €			
Corps d'état secondaires	392 000 €			
Lots techniques	361 000 €			
Cuisine	185 000 €			
Divers	150 000 €			
TOTAL HT	2 980 000 €	TOTAL	2 980 000 €	100,00%

DÉCISION DU 13 AVRIL 2023

Direction Générale Performance Administrative - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 - Travaux de confortement de la jetée de Saint-Marc-Sur-Mer - Autorisation de dépôt de dossier de demande de subvention

La Ville de Saint-Nazaire sollicite auprès de l'Etat une subvention d'investissement de 784 000 € dans le cadre de la DSIL 2023, pour les travaux de confortement de la jetée de Saint-Marc-Sur-Mer, conformément à la fiche projet annexée.

Le plan de financement prévisionnel pour s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	HT			
Etudes et Maîtrise œuvre externe	100 000 €	DSIL 2023	784 000 €	80,00%
Installation chantier, repli	137 000 €			
Equipements, nettoyage	34 000 €			
Zone A travaux de génie civil	342 000 €			
Autres travaux : muret nord, revêtement en pavage, de renforcement...	247 000 €			
Serrurerie	60 000 €	Ville de Saint-Nazaire	196 000 €	20,00%
Divers, imprévus et révisions de prix	60 000 €			
Etudes et Maîtrise œuvre externe	100 000 €			
TOTAL HT	980 000 €	TOTAL	980 000 €	100,00%

DÉCISION DU 13 AVRIL 2023

Territoire Educatif et Créatif - Adhésion à l'association Pôle Coop Musiques Actuelles PDL - Années 2022 et 2023 - Renouvellement.

La Ville de Saint-Nazaire décide de régulariser le renouvellement de son adhésion à l'association 6 rue St Domingues 44200 Nantes pour un montant de 165.00 € (Cent soixante-cinq euros) par année soit 330.00 € (Trois cent trente euros) pour les années 2022 et 2023.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 011.

DÉCISION DU 14 AVRIL 2023

Territoire Educatif et Créatif - Adhésion à la Fondation du Patrimoine - Renouvellement

La Ville de Saint-Nazaire décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine 110 rue Frémur 49000 Angers un montant de 1 000 euros (Mille euros) pour l'année 2023.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 011.

DÉCISION DU 14 AVRIL 2023

Territoire Educatif et Créatif - Financement Etude Inventaire du Patrimoine - Avenant n°2 à la convention financière 2021-2023 avec la Région

Le montant forfaitaire 2023 de la subvention de la Région pour l'inventaire du patrimoine est de 20 000€.

L'avenant n° 2 joint en annexe précise les modalités de versement de cette subvention.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

La recette correspondante sera imputée au chapitre 74 budget Ville.

DÉCISION DU 20 AVRIL 2023

Direction Performance administrative, juridique et financière - Service Gestion Locative - Convention d'autorisation d'occupation temporaire - Maison 5 Rue Pierre de Bayard 44600 Saint-Nazaire - Preneur : GCC - Avenant n°1.

La convention en date du 08 octobre 2021 par laquelle la Ville de Saint-Nazaire a donné en location le local sis 5 rue Pierre de Bayard 44600 Saint-Nazaire à la société GCC est modifiée par voie d'avenant n°1 annexé à la décision municipale afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 août 2024.

DÉCISION DU 02 MAI 2023

Territoire Educatif et Créatif - Adhésion au Réseau National Musique et Handicap - Renouvellement

La Ville de Saint-Nazaire décide de renouveler son adhésion au Réseau National Musique et Handicap 10 rue de l'Emeraude 34070 Montpellier pour un montant de 100 euros (Cent euros) pour l'année 2023.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 011.

DÉCISION DU 02 MAI 2023

Territoire Educatif et Créatif - Adhésion à l'association Interdoc - Renouvellement

La Ville de Saint-Nazaire décide de renouveler son adhésion à l'association Interdoc 11 rue du Mont Cindre 69140 Rillieux La Pape pour un montant de 150 euros (Cent cinquante euros) pour l'année 2023.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 011.

DÉCISION DU 10 MAI 2023**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique - DGPA - Défense de la commune en justice - Recours en annulation contre l'arrêté du Maire de Saint-Nazaire du 18 juillet 2022 accordant un permis d'aménager à la Ville de Saint-Nazaire pour un lotissement situé au 14 place de la Rampe à Saint-Nazaire - Désignation d'un avocat**

Le cabinet MAUDET-CAMUS AVOCATS SARL INTERBARREAUX (NANTES/ LA ROCHE-SUR-YON) dont le siège social est situé, 4 rue Racine - 44000 NANTES; C.P. 65, est autorisé à ester en justice au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire aux fins de défendre ses intérêts devant le Tribunal Administratif de Nantes dans l'affaire susvisée

Le cabinet MAUDET-CAMUS AVOCATS SARL INTERBARREAUX (NANTES/ LA ROCHE-SUR-YON) dont le siège social est situé, 4 rue Racine - 44000 NANTES; C.P. 65 - sera rémunéré selon les termes prévus par la convention d'honoraires jointe à la décision.

Les dépenses de représentation (avances sur honoraires, notes de frais, frais d'huissiers, honoraires, etc ...) durant le procès seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6227, fonction 020, (inscrit dans la nomenclature sous le numéro S 75.03 - Services de représentation juridique).

DÉCISION DU 17 MAI 2023**Direction Générale Performance Administrative - Fonds vert - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - Axe 1 Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux -Réhabilitation de la Maison de Quartier La Bouletterie, Ville de Saint-Nazaire - Autorisation de dépôt de dossier de demande de subvention.**

La Ville de Saint-Nazaire sollicite auprès de l'Etat une subvention d'investissement de 816 000 € dans le cadre du Fonds vert, pour les travaux de Réhabilitation de la Maison de Quartier La Bouletterie, Ville de Saint-Nazaire, conformément à la fiche projet ci annexée.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	HT			
Honoraires Etudes	75 000€	Fonds vert	816 000€	60.00%
Travaux	1 160 000€	CAF44	170 917€	12.57%
Accessibilité	40 000€			
Divers	85 000€	Ville de Saint-Nazaire	373 083€	27.43%
TOTAL HT	1 360 000€	TOTAL	1 360 000€	100.00%

DÉCISION DU 17 MAI 2023**Territoire Educatif et Créatif – Adhésion au Collectif Régional de Diffusion du Jazz en Pays de la Loire – Renouvellement**

La Ville de Saint-Nazaire décide de renouveler son adhésion au Collectif Régional de Diffusion du Jazz en Pays de la Loire - c/o Pannonica - 2 rue Jean Emile Laboureur 44000 Nantes pour un montant de 40.00€ (Quarante euros) pour l'année 2023.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 011.

DÉCISION DU 22 MAI 2023

Défense de la commune en justice – Recours en annulation contre l'arrêté du Maire de SAINT-NAZAIRE du 22 août 2022 accordant à OPH Silene la construction d'un habitat collectif (résidence étudiante) de 52 logements et commerce au 14 place de la Rampe – Désignation d'un avocat.

Le cabinet MAUDET-CAMUS AVOCATS SARL INTERBARREAUX (NANTES/ LA ROCHE-SUR-YON) dont le siège social est situé, 4 rue Racine – 44000 NANTES C.P. 65, est autorisé à ester en justice au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire aux fins de défendre ses intérêts devant le Tribunal Administratif de Nantes dans l'affaire susvisée.

Le cabinet MAUDET-CAMUS AVOCATS SARL INTERBARREAUX (NANTES/ LA ROCHE-SUR-YON) dont le siège social est situé, 4 rue Racine - 44000 NANTES C.P. 65 -sera rémunéré selon les termes prévus par la convention d'honoraires jointe à la décision.

Les dépenses de représentation (avances sur honoraires, notes de frais, frais d'huissiers, honoraires, etc...) durant le procès seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6227, fonction 020, (inscrit dans la nomenclature sous le numéro S 75.03 – Services de représentation juridique).

DÉCISION DU 24 MAI 2023

Direction Performance administrative, juridique et financière – Service Gestion Locative - Convention d'occupation précaire - Garage n°1 sis 39 Rue Albert Tomas 44600 Saint-Nazaire - Preneur : La comédie Nazairienne

L'association « La comédie Nazairienne », ayant son siège 158 bis Route de Saint-Marc 44600 Saint-Nazaire est autorisée à occuper, pour un usage de stockage, le garage n°1 sis 39 rue Albert Thomas 44600 Saint-Nazaire, pour une durée initiale d'un an prenant effet à sa notification pour se terminer le 31 décembre 2023, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction sans que la durée totale puisse excéder le 31 décembre 2025.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d'occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

DÉCISION DU 24 MAI 2023**Territoire Educatif et Créatif – Mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Bonne Fontaine (Mairie de Montoir) pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse (CRD).**

La Ville de Saint-Nazaire – Service CRD – sollicite la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Bonne Fontaine par la Ville de Montoir de Bretagne, dans le cadre du spectacle des classes Cham/Chad.

Les droits et obligations, acceptés par les deux parties, sont précisés dans la convention annexée à la décision.

DÉCISION DU 25 MAI 2023**Direction Performance Administrative, Juridique et Financière – Service Gestion Locative - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public – Kiosque « Le Cap » sis 1 Parc du 19 Mars 1962 44600 Saint-Nazaire - Preneur : SAS FIVE-OH**

La Ville de Saint-Nazaire autorise la SAS BLUEBIRD en cours de création, 256 la Severie 44210 Pornic à occuper le local sis Kiosque « Le Cap » 1 Parc du 19 Mars 1962 44600 Saint-Nazaire, situé sur le domaine public communal, à compter de la notification de la convention et jusqu'au 31 mars 2028.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

Les recettes seront constatées au budget de la Ville, chapitre 75.

DÉCISION DU 30 MAI 2023**Direction Générale Performance Administrative – Fonds vert – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – Axe 1 Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux – Restructuration et réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès à Saint-Nazaire – Autorisation de dépôt de dossier de demande de subvention.**

La Ville de Saint-Nazaire sollicite auprès de l'Etat une subvention d'investissement de 1 840 000 € dans le cadre du Fonds vert, pour les travaux de restructuration et réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès à Saint-Nazaire, conformément à la fiche projet ci annexée.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	HT			
Honoraires MO et études	500 000€	Fonds vert	1 840 000€	40,00%
Travaux	4 000 000€			
Divers	100 000€			
		Ville de Saint-Nazaire	2 760 000€	60,00%
TOTAL HT	4 600 000€	TOTAL	4 600 000€	100,00%

Le coût global de l'opération est de 14 000 000 € TTC.

DÉCISION DU 31 MAI 2023

Direction Générale Performance Administrative – Ouverture de crédit de 7 000 000€ auprès du Crédit Agricole.

La Ville de Saint-Nazaire décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit de 7 000 000 € (sept millions d'euros), dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Domiciliataire : Crédit Agricole CIB

Montant : 7 000 000.00 EUR (sept million d'euros)

Date de Mise à Disposition des Fonds : 15/06/2023

Date de Remboursement Final : 364 jours à compter de la date d'entrée en vigueur

Taux d'Intérêts : Euribor 3 Mois moyenné + 0.35 %, avec Euribor 3 Mois moyenné flooré à 0.00%

Périodicité de Paiement des Intérêts : mensuelle, par Débit d'Office

Commission de non utilisation : Néant

Marge appliquée aux intérêts de retard : 3.00% l'an

Montant minimum de tirage : 15 000€

Durée des tirages : nombre de jours écoulés du 1^{er} jour de versement des fonds au jour de parfait remboursement

Mise à disposition des fonds : virement de la Banque vers la Trésorerie

Remboursement des fonds : virement de la Trésorerie vers la Banque

Versement des fonds : Tirage en J demande avant 11h

Tirage en J+1 demande après 11h

Remboursement des fonds : Remboursement en J avant 11h

Remboursement en J+1 après 11h

Une commission d'engagement de 0,05% du montant de la ligne de trésorerie (soit 3 500,00 EUR) sera réglée par la Ville de Saint-Nazaire à la mise en place du contrat.

Un contrat d'ouverture de crédit sera établi avec l'établissement bancaire précité selon les bases de son offre.

DÉCISION DU 08 JUIN 2023

Direction Générale Performance Administrative et Financière - Autorisation d'ester en justice – Constitution de partie civile – Faits d'outrages, injures raciales et violences sur agents dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions le 13 janvier 2023 – Désignation d'un avocat.

La SCP d'Avocat LE HAN – BOUREAU – TOUCANE - KERGALL, dont le Cabinet est situé 98, avenue Albert de Mun, Saint-Nazaire (44600), est autorisée à ester en justice au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire aux fins de défendre ses intérêts devant la Cour d'Appel de Rennes dans l'affaire susvisée.

Les dépenses de représentation (avances sur honoraires, notes de frais, frais d'huissiers, honoraires, etc...) durant le procès seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6227, fonction 020, (inscrit dans la nomenclature sous le numéro S 75.03 – Services de représentation juridique).

DÉCISION DU 12 JUIN 2023

Territoire Educatif et Créatif – Adhésion à la Fédération Française de Voile – Renouvellement

La Ville de Saint-Nazaire décide de renouveler son adhésion à la Fédération Française de Voile 17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS pour un montant de 1 500.00 euros (Mille cinq cents euros) pour l'année 2023.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 011.

DÉCISION DU 12 JUIN 2023

Territoire Educatif et Créatif – Demande d'attribution de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le Grand Café, Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National.

La Ville de Saint-Nazaire sollicite, pour l'année 2023, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à hauteur de 6 000€, pour le financement du projet artistique et culturel intitulé « La Tête dans les bras » d'Eva Taulois (intervention artistique et programme de médiation sur le site de la Bibliothèque et de la Ludothèque de Plage) au bénéfice des habitants et des visiteurs dans le cadre du dispositif « Eté culturel 2023 ».

La décision autorise toute signature de pièces nécessaires au dossier de financement.

La recette en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 7 4.

DÉCISION DU 12 JUIN 2023

Direction Générale Performance Administrative et Financière – Contrat de prêt de 6 000 000€ auprès de l'Agence France Locale.

La Ville de Saint-Nazaire décide de contracter un prêt d'un montant global de 6 000 000 € auprès de L'Agence France Locale pour financer les investissements prévus au budget 2023.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

1 - Phase de mobilisation

- Date de début de phase de mobilisation : 25/06/2023
- Date de fin de phase de mobilisation : 20/03/2024
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0,25 %
- Fréquence de paiement des intérêts : trimestrielle tous les 20 du mois
- Base de calcul des intérêts: exact/360

2 - Phase de consolidation

- Date de début de phase de consolidation : 20/03/2024
- Date de remboursement final : 21/03/2039
- Durée totale : 15 ans
- Taux fixe : 3,48 %
- Mode d'amortissement : constant
- Base de calcul : base exact/360

Le prêt sera imputé au budget au compte 16 « emprunts » et sera inscrit obligatoirement dans le compte 16 de la commune le 31 décembre de chaque année.

La Ville de Saint-Nazaire s'engage pendant toute la durée du prêt à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

La Ville de Saint-Nazaire décide de signer la convention de prêt d'un montant de 6 000 000€ avec l'Agence France Locale. Elle décide de négocier les conditions générales de la convention de prêts sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement du prêt.

DÉCISION DU 12 JUIN 2023

Fonds vert - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoire - Axe 3 Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) - Aménagement de voirie et apaisement des vitesses pour développer le vélo et la marche sur la Ville de Saint-Nazaire- Autorisation de dépôt de dossier de demande de subvention.

La Ville de Saint-Nazaire sollicite auprès de l'Etat une subvention d'investissement de 1 303 000 € dans le cadre du Fonds vert, pour les travaux d'aménagement de voirie et l'apaisement des vitesses pour développer le vélo et la marche sur la Ville de Saint-Nazaire, conformément à la fiche projet annexée.

Le plan de financement prévisionnel pour s'établit comme suit :

Projets	DEPENSES		RECETTES		
		HT			
1	Avenue Albert De Mun - tranche 1	500 000 €	Fonds vert	1 303 000 €	50,00%
2	Trottoir Nord Avenue De Gaulle	215 000 €			
3	RD92-Piste cyclable Océanis	70 000 €			
4	Rue Parmentier - giratoire Sautron	40 000 €			
5	Boulevard Charpak (entre Hibiscus et giratoire Reton) et Boulevard Sarrelouis	550 000 €			
6	Programme apaisement des vitesses dans les quartiers 2023 : Rues Cardurand – Sellier, Palissy – Croix Fraiche, Toutes Aides, 2024-25 : secteurs en cours de validation	531 000 €			
7	Abord Ecole Simon	150 000 €			
8	Route de Saint-Marc - Tranche 2	550 000 €	Ville de Saint- Nazaire	1 303 000 €	50,00%
	TOTAL HT	2 606 000 €	TOTAL	2 606 000 €	100,00%

DÉCISION DU 15 JUIN 2023

Direction Performance Administrative et Financière - Autorisation d'ester en justice - Constitution de partie civile - Menaces de violences sur [REDACTED] dans l'exercice de ses fonctions le 13 juin - Désignation d'un avocat.

La SCP d'Avocat LE HAN - BOUREAU - TOUCANE - KERGALL, dont le Cabinet est situé 98, avenue Albert de Mun, Saint-Nazaire (44600), est autorisée à ester en justice au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire aux fins de défendre ses intérêts devant le Tribunal Judiciaire de Saint-Nazaire dans l'affaire susvisée.

Les dépenses de représentation (avances sur honoraires, notes de frais, frais d'huissiers, honoraires, etc ...) durant le procès seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6227, fonction 020, (inscrit dans la nomenclature sous le numéro S 75.03 - Services de représentation juridique).

ETAT ACTION JURIDIQUE

<i>Elu</i>	<i>Service</i>	<i>Objet</i>	<i>Lot</i>	<i>Nom</i>	<i>CP</i>	<i>Mini HT</i>	<i>Max.HT</i>	<i>Notif.</i>
09/03/2023	Territoire Educatif et Créatif	Conception et réalisation de l'exposition intitulée "Hapax" en collaboration avec Anne Bonnin au Grand Café (202301191721X)		DENISSE Mathia		2 807,50 €	0,00 €	28/03/2023
17/03/2023	Cadre de Vie	Maitrise d'œuvre site de Reton (202301170901X)		LE VOTRE PAYSAGE URBANISME	44000	21 675,00 €	0,00 €	03/04/2023
27/03/2023	Fabrique du Territoire Ecologique	Réalisation de relevés et de plans de bâtiment (2022103108MV)		KADRAN	44300	10 000,00 €	850 000,00 €	27/03/2023
27/03/2023	Communication et attractivité	Location, installation et démontage tentes stretch pour l'évènement Côté Nature les 12 et 13 mai 2023 au parc paysager de Saint Nazaire (202303061316X)		SOBOYA	44360	13 007,20 €	0,00 €	28/03/2023
28/03/2023	Territoire Educatif et Créatif	Missions de commissaire pour l'exposition monographique intitulée « Hápax » dédiée à l'artiste Mattia Denisse et présentée au Grand Café, centre d'art contemporain (202301191819X)		BONNIN Anne	75006	4 010,00 €	0,00 €	28/03/2023
04/04/2023	Systèmes d'information	Renouvellement de la maintenance matérielle et logicielle d'impression bureautique (2023010309MVA)	01 : Maintenance des solutions d'impression bureautiques	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	18000	50 000,00 €	120 000,00 €	05/04/2023
04/04/2023	Systèmes d'information	Renouvellement de la maintenance matérielle et logicielle d'impression bureautique (2023010309MVB)	02 : Maintenance de la solution d'impression pour l'atelier de reprographie	RICOH France	44242	50 000,00 €	130 000,00 €	05/04/2023
12/04/2023	Patrimoine Immobilier	Travaux de pose de mobiliers sur mesure et agencement - Réhabilitation extension du CRD (202212141502)		PERRIN	49450	702 858,32 €	0,00 €	13/04/2023
12/04/2023	Cadre de Vie	Mandat d'études de programmation pour l'opération globale Bayet Ecurat (202302161046)		SPL SONADEV	44600	71 000,00 €	0,00 €	02/05/2023
12/04/2023	Culture	Acquisition et maintenance d'une solution de billetterie physique et en ligne pour les événements (2022111609MV)		MAPADO	69002	9 000,00 €	70 000,00 €	12/04/2023

<i>Elu</i>	<i>Service</i>	<i>Objet</i>	<i>Lot</i>	<i>Nom</i>	<i>CP</i>	<i>Mini HT</i>	<i>Max.HT</i>	<i>Notif.</i>
12/04/2023	Transit° Emploi Développement Economique	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession du bar restaurant le France situé sur le domaine maritime dans le se cteur de saint Marc (202303031016X)		EMULSION	44700	19 420,00 €	0,00 €	14/04/2023
19/04/2023	Patrimoine Immobilier	Prestations de contrôles périodiques (2022081614MVA)	01 : Contrôles périodiques des installations techniques	QUALICONSULT EXPLOITATION	44481	258 000,00 €	2 040 000,00 €	21/04/2023
19/04/2023	Patrimoine Immobilier	Prestations de contrôles périodiques (2022081614MVB)	02 : Vérifications et entretiens des moyens de secours	EXTINCTEURS NANTAIS	44120	96 000,00 €	820 000,00 €	02/05/2023
19/04/2023	Patrimoine Immobilier	Prestations de contrôles périodiques (2022081614MVC)	03 : Contrôles et maintenances des installations sportives	SCMS Europe	54200	19 000,00 €	141 500,00 €	02/05/2023
19/04/2023	Patrimoine Immobilier	Prestations de contrôles périodiques (2022081614MVD)	04 : Contrôles fonctionnels des aires de jeux	CBR	44410	44 000,00 €	0,00 €	21/04/2023
19/04/2023	Territoire Educatif et Créatif	Acquisition, installation et maintenance de matériels scéniques pour l'auditorium du Conservatoire de Musique et de Danse (CRD) de la Ville de Saint-Nazaire (202301161350)		B LIVE	44470	50 000,00 €	550 000,00 €	20/04/2023
20/04/2023	Performance Admin. Juridique Financière	Marché de prestation de service d'assurance à la création d'un fonds de dotation et à la gestion légale du fonds de dotation (202304200820X)		FINANCES ET TERRITOIRES	73000	28 000,00 €	0,00 €	02/05/2023
24/04/2023	Transit° Emploi Développement Economique	Étude de marché et d'opportunité pour l'implantation d'activités commerciales sous les Halles de Penhoët (202301160941X)		LESTOUX et Associés	22400	12 350,00 €	0,00 €	24/05/2023
25/04/2023	Communication et attractivité	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession du bar -restaurant le France situé sur le domaine maritime dans le secteur de saint-Marc (2023040061122X)		Compagnie Remue-Ménage	94200	10 010,20 €	0,00 €	25/04/2023
27/04/2023	Cadre de Vie	Projet d'Aménagement du toit de la Base Sous-Marine de Saint-Nazaire (202303311643)		SONADEV TERRITOIRES PUBLICS	44601	64 750,00 €	0,00 €	28/04/2023

<i>Elu</i>	<i>Service</i>	<i>Objet</i>	<i>Lot</i>	<i>Nom</i>	<i>CP</i>	<i>Mini HT</i>	<i>Max.HT</i>	<i>Notif.</i>
09/05/2023	Patrimoine Immobilier	Travaux de réfection complète de la couverture de l'Eglise Saint Marc - (202301190808)		AXIMA CONCEPT	44340	178 101,56 €	0,00 €	09/05/2023
09/05/2023	Patrimoine Immobilier	Travaux Rénovation chauffage, ventilation et électricité sur 4 sites de Saint-Nazaire (202301270905B)	02 : travaux de rénovation de chauffage et ventilation des écoles Andrée CHEDID et groupe scolaire W. ROUSSEAU	LUCATHERMY	44340	168 500,00 €	0,00 €	09/05/2023
09/05/2023	Patrimoine Immobilier	Travaux Rénovation chauffage, ventilation et électricité sur 4 sites de Saint-Nazaire (202301270905C)	03 : travaux d'électricité – courants forts et faibles chauffage - Stand de tir des QUEBRAIS - Gymnase de la Bouletterie	FAUCHE PAYS DE LOIRE	44570	94 000,00 €	0,00 €	10/05/2023
09/05/2023	Systèmes d information	Contrat de maintenance du logiciel E-COLIBRI et prestation associées (202301271117)		MOBILITY TECH GREEN SAS	35000	40 000,00 €	320 000,00 €	09/05/2023
09/05/2023	Patrimoine Immobilier	Travaux Rénovation chauffage, ventilation et électricité sur 4 sites de Saint-Nazaire (202301270905A)	01 : travaux de rénovation de chauffage et de ventilation pour le gymnase de la Bouletterie	AXIMA CONCEPT	44340	218 000,00 €	0,00 €	09/05/2023
17/05/2023	Cadre de Vie	Fourniture et travaux de pose de columbarium (202301251554)		EDOUARD SOTTILE FUNERAIRE	35133	10 000,00 €	2 000 000,00 €	17/05/2023
22/05/2023	Performance Admin. Juridique Financière	Prestations de services de transport, d'hébergement et de location de véhicule (2023020711MV)		AILLEURS BUSINESS (OVP)	69257	75 000,00 €	800 000,00 €	23/05/2023
25/05/2023	Cadre de Vie	Marché d'études de modélisation et de trafic (2022111510MVB) - Coordonnateur : VSN	02 : recueil de données de déplacements	Multi attributaires	0	0,00 €	200 000,00 €	30/05/2023
25/05/2023	Cadre de Vie	Marché d'études de modélisation et de trafic (2022111510MVC) - Coordonnateur : VSN	03 : Missions d'études de circulation, d'études sectorielles de déplacements et de développements méthodologiques pour le modèle de déplacement	Multi attributaires	0	0,00 €	500 000,00 €	30/05/2023

<i>Elu</i>	<i>Service</i>	<i>Objet</i>	<i>Lot</i>	<i>Nom</i>	<i>CP</i>	<i>Mini HT</i>	<i>Max.HT</i>	<i>Notif.</i>
25/05/2023	Cadre de Vie	Marché d'études de modélisation et de trafic (2022111510MVA) - Coordonnateur : VSN	01 : Recueil de données de comptages et cordon minéralogique	Multi attributaires	0	0,00 €	250 000,00 €	30/05/2023
05/06/2023	Logistique	Acquisition d'une mini-pelle sur chenilles (202303151631X)		PROPEL	49300	39 900,00 €	0,00 €	08/06/2023
05/06/2023	Solidarités et Citoyenneté	Contrat de maintenance, d'assistance et prestations associées au Service Population (202301161625)		ARPEGE	44230	17 030,44 €	0,00 €	05/06/2023
09/06/2023	Cadre de Vie	Mandat d'études de programmation pour la construction du Centre de Conservation Muséal (202305221635)		SONADEV SPL	0	142 000,00 €	0,00 €	12/06/2023
12/06/2023	Logistique	Acquisition de deux tracteurs et d'une tondeuse autoportée type "Zéro Turn" (202301161204)	01 : Fourniture de deux tracteurs compacts à transmission hydrostatique et d'équipements supplémentaires destinés à l'entretien des espaces verts	VERT-LEM	44350	104 780,00 €	0,00 €	12/06/2023
12/06/2023	Logistique	Acquisition de deux tracteurs et d'une tondeuse autoportée type "Zéro Turn" (202301161204)	02 : Fourniture d'une tondeuse autoportée type "Zéro turn"	EQUIP JARDIN ATLANTIC	44840	10 035,47 €	0,00 €	12/06/2023
12/06/2023	Systèmes d'information	Contrat de Maintenance JaliOS portail Extranet/Intranet pour l'ensemble des services de la Ville de Saint Nazaire et de la CARENE (202211291125)		JALIOS	78150	3 000,00 €	0,00 €	14/06/2023
13/06/2023	Systèmes d'information	Contrat de développement, de maintenance, d'assistance et de prestations associées du logiciel "Pourmesdossiers" (202301230954)		ESABORA	75013	6 000,00 €	350 000,00 €	14/06/2023
15/06/2023	Territoire Educatif et Créatif	Représentation "l'Arbre à Danser en format impromptu acoustique" à l'école Réberieux de Saint-Nazaire (202306141411X)		Compagnie SYSTÈME B	44800	2 151,00 €	0,00 €	16/06/2023